



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mallemort

Du lundi 2 juin au vendredi 4 juillet 2025

Par arrêté n° 25/284/CM du 13 mai 2025, Monsieur Pascal MONTECOT, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mallemort.

Ce projet de modification consiste notamment à ouvrir à l'urbanisation l'intégralité des zones 2AU1et 2AU2, offrant une réserve foncière dédiée à de l'habitat, d'une surface d'environ 10 hectares, situées au sein du secteur dit du Roure. Ce projet permettra la réalisation d'environ 210 logements dont 50% de logements locatifs sociaux afin de répondre aux objectifs de la commune en la matière.

A cet effet, Monsieur Daniel SOMARIA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E25000018/13 du 21 mars 2025 du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête publique se déroulera du lundi 2 juin au vendredi 4 juillet 2025 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°3 du PLU, l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées ;
- sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :

- Mairie de Mallemort,
cours Victor Hugo, 13370 Mallemort : ouvert au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS Salon – Unité Urbanisme, 190 rue Commandant Sibour 13300 Salon-de-Provence, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le projet de modification a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur Daniel SOMARIA – Commissaire enquêteur – « Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort » - Métropole Aix-Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti et mis à la disposition du public en Mairie de Mallemort du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et sur le site web du registre numérique:

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-mallemort-plu-m3>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à : enquetepublique-mallemort-plu-m3@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr>

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

En Mairie : cours Victor Hugo, 13370 Mallemort

- Lundi 2 juin 9h00-12h00
- Mercredi 11 juin 13h30-16h30
- Jeudi 26 juin 9h00-12h00
- Vendredi 4 juillet 14h00-17h00

A la Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS Salon – Unité Urbanisme, 190 rue Commandant Sibour 13300 SALON-DE-PROVENCE :

- Mardi 17 juin 09h00-12h00

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 4 juillet 2025 à 17h00.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- Publication, par voie d'affichage, au siège de l'enquête publique à la Direction Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence du Pays Salonais et en Mairie de Mallemort, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière ;
- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la Direction Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence du Pays Salonais et en Mairie de Mallemort, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plui.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de modification n°3 du PLU de la commune de Mallemort, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Mallemort.

Pascal MONTECOT

1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence